

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre 2022 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de SENILLE SAINT SAUVEUR, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard PEROCHON, Maire.

**Étaient présents :** M. PEROCHON Gérard, Maire, Mmes :, AURIoux Catherine, GUYONNET Géraldine, BOISGARD Stéphanie, GANGLOFF Mathilde, GOUY Béatrice, MARECHAUX Sylvie, RENE Sophie, SUSSET Catherine, CHARTIER Stéphanie, MM : BARON Christian, ETIENNE Jean-Claude, GAILLARD Alain, GUILLY Jean, MARTIN Dominique, ROUSSELOT David

**Excusés ayant donné procuration :** Mme DOUADY Ghislaine à M. MARTIN Dominique  
Mme FONTAINE Isabelle à M. MEHL Bruno  
M. RIVEREAU Dimitri à Mme GANGLOFF Mathilde

**Excusé :** M. METAIS Jacky

**Absent :** M. CHARLET Christophe

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

L'ordre du jour :

- 1) Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité SRD
- 2) Tarifs des salles 2024
- 3) DM n°4 : modification du résultat d'investissement 2021

Mme SUSSET est nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal relatif à la séance du 29 septembre 2022.

**Délibérations :**

**1) Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité SRD**

M. le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 25 août 2022 relative à la redevance d'occupation du domaine public pour 2022.

M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R. 2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Il explique au conseil que la collectivité peut solliciter cette redevance sur les 4 années précédentes. Il propose au Conseil d'émettre un titre suivant l'échéancier ci-dessous :

- 2018 : 203 €
- 2019 : 209 €
- 2020 : 212 €
- 2021 : 215 €

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité de 2018 à 2021.

**2) Tarifs de location de salles 2024**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de revoir les tarifs de location des

salles pour l'année 2024.

Il présente au conseil les salles dont dispose la Commune de SENILLÉ SAINT SAUVEUR :

- Salle du Berry
- Salle Vaudreching
- Salle de l'Etoile
- Salle des Associations
- Salle de réunion socio-culturel

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de location des salles pour l'année 2024 comme suit :

Tarifs location salles municipales Senillé St-Sauveur	Applicables à compter du 01/01/2024		
Salle du Berry	Associations communales (au-delà des 2 gratuités*)	Particulier ou autre de la commune	Particulier ou autre hors commune
1/2 Journée 8h-14h ou 13h-19h	98 €	162 €	185 €
Journée	197 €	277 €	347 €
Week-end Sa 8h-Lu 9h	260 €	405 €	549 €
Week-end mariage Ve 14h-Lu 9h	-	554 €	688 €
Location vidéo-projecteur fixe 1/2 Journée ou Journée	-	33 €	33 €

Location vidéo-projecteur fixe Week-end	-	55 €	55 €
Caution vidéo-projecteur	-	330 €	330 €
Caution ménage	165 €	165 €	165 €
Caution salle	500 €	500 €	500 €
Estrade 2 à 8 m <sup>2</sup>	-	66 €	
Estrade 10 à 20 m <sup>2</sup>	-	110 €	
Estrade 22 m <sup>2</sup> à 50 m <sup>2</sup>	-	176 €	

\*Associations : 2 gratuités par an à l'exclusion de toute autre

Salle Vaudreching Salle de l'Étoile	Associations communales	Particulier ou autre de la commune	
1/2 Journée 8h-14h ou 13h-19h	gratuit	64 €	
1/2 Journée avec soirée À partir de 14h		121 €	
Journée avec soirée A partir de 8h		151 €	
Week-end Sa 8h-Lu 8h		202 €	
Location vidéo-projecteur (mobile ou fixe) 1/2 Journée ou Journée	-	33 €	
Location vidéo-projecteur (mobile ou fixe) Week-end	-	55 €	
Caution vidéo-projecteur	-	300 €	

Caution ménage	100 €	100 €	
Caution salle	250 €	250 €	
<i>Inhumation : réunion familiale post-obsèques : Gratuité</i>			

Salle des Associations	Associations communales	gratuit	
------------------------	-------------------------	---------	--

Salle de Réunion Socio-Culturel	Particulier ou autre, commune ou hors commune
1/2 journée (9h-13h ou 14h-18h)	45 €
Journée (9h-18h)	70 €

### **3) DM N°4 : modification du résultat d'investissement 2021**

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
**Vu** le budget 2022 de la commune,

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que lors de la saisie du budget 2022 les restes à réaliser 2021 ont été ajoutés au solde d'exécution d'investissement 2021.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2022 :

#### **En section investissement:**

imputation 001 - solde d'exécution 2021 : -74 188.62€  
imputation 2313-101 : +70 446.57€  
imputation 2315-15 : +3 742.05€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité la décision modificative énoncée.

#### **Rapport des commissions et délégués :**

##### **-Finances :**

Adoption de la M57 dans sa version simplifiée, celle qui est proposée pour les communes de moins de 3500 habitants. Elle sera applicable au 1er Janvier 2023, pour une année, avec possibilité de changer pour la version complète, si la commune le souhaite.

Vote à l'unanimité de subventions pour 3 associations ; Il a été rappelé lors de la réunion avec les associations le 21 Septembre dernier que les demandes de subventions se faisaient sur la base de projets, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Soit 500€ pour le comité d'animation pour la location de barnums pour le marché de Noël/ 400€ pour le comité des fêtes dans le cadre d'une représentation théâtrale d'improvisation au printemps prochain/ 300€ pour les Anciens combattants pour l'achat de plaques.

-Présentation des comptes de la commune au 15/10/2022. Le budget de fonctionnement présente à cette date un excédent de de 344 302€. L'excédent de fonctionnement est essentiel pour permettre d'assurer les investissements de l'année suivante.

-Réflexions en cours sur le solaire et les économies d'énergie à effectuer notamment sur l'éclairage public.

##### **-Enfance Jeunesse et CMJ :**

-La boum du CMJ s'est parfaitement déroulée le Samedi 22 octobre dernier avec 14 jeunes ; L'animation a été assurée par Aurélien.

Les membres du CMJ vont à présent organiser le concours des meilleures décorations de Noël sur les maisons de la commune et ils participeront le Samedi 3 Décembre après-midi à la décoration des barnums du marché de Noël.

-Rencontre avec M .Galic de la MCL. Reconduction de la convention actuelle ; Une crainte existe concernant la garde des tout petits en raison du manque d'assistants maternels et le risque de voir partir des parents qui iraient faire des demandes sur des crèches de Châtellerault.

De 32 assistants maternels nous sommes à ce jour à 25 et de 111 places à 78.

Evaluation des écoles en cours sur le fonctionnement complet du scolaire ; prochaine réunion le 28 Novembre.

Une visite a été réalisée chez 2 familles qui assurent l'école à domicile.

**-Cadre de vie-Aménagement paysager :**

- Balayage des centre bourgs réalisé par la Colas, sur la base d'1 fois/mois, 3 h/mois. Il a été rajouté Ecotion.
- Préparation du programme 2023 de voirie.
- Demande de devis pour l'éclairage du stade Charles Arnault qui actuellement est énergivore ; La solution serait un passage en leds ce qui permettrait d'avoir un compteur moins puissant et donc moins onéreux. Des devis sont en cours de demande.
- Concours des maisons fleuries. Remise des prix le Vendredi 25 Novembre à 18h mairie de Saint Sauveur
- Préparation du massif en bordure de la terrasse du restaurant. en cours avec Mathilde.

**-Commission communication et animation :**

- Lors de la dernière commission communication qui s'est tenue le 8 septembre dernier il a été proposé la publication d'un seul bulletin municipal annuel « au fil du Chaudet » au printemps, après le vote du budget de l'année en cours et du compte administratif de l'année écoulée, la présentation des actions de l'année passée et des projets pour l'année en cours. Cette décision a été prise compte tenu des difficultés de collecte des articles et d'une information plus réactive assurée sur le site internet de la commune et l'application Citykomi pour les manifestations des associations en particulier :

-Préparation du marché de Noël en collaboration avec le comité d'animation. Location de barnums en cours, idem pour l'inscription des exposants ; Une décoration de Noël est en préparation avec Sandrine et les enfants du centre de loisirs.

Une réunion avec les associations s'est tenue le 21 Octobre, pour présenter les calendriers des manifestations 2023 et rappeler notamment la nécessité de faire des économies d'énergie lors de l'utilisation des salles communales ou des stades.

Réunion Rando le 15 Octobre avec le projet de mise en place de 12 circuits VTT sur Grand Châtellerault de 15 à 40 km, sur des chemins uniquement publics et qui seraient entretenus par les communes concernées. Candidature à déposer avant le 1er Décembre.

**Informations :**

La boîte à pain sur Senillé fonctionne enfin avec la livraison assurée par le boulanger d'Archigny.

- Départ de Flavie secrétaire comptable depuis le 14 Octobre 2020.

-La commune s'associe à un courrier de l'AMF pour une demande en urgence d'un bouclier énergétique pour les collectivités locales.

-11 Novembre cérémonie de l'Armistice sur les 2 territoires

-19 et 20 Novembre Exposition Artistes en Senillé Saint Sauveur Salle du Berry

Fin de séance

Le Secrétaire de séance,  
Mme SUSSET Catherine

Le Maire,  
M. Gérard PÉROCHON